



ADDITIF N°01 DU 15 AVRIL 2025 RELATIF AUX APPELS D'OFFRES NATIONAUX OUVERTS

N° 001/AONO/C-NBI/CIPM/2025 DU 18 MARS 2025 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE BILINGUE DE NGOG MAPUBI DANS LA COMMUNE DE NGOG MAPUBI, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE EN PROCEDURE D'URGENCE;

N°002/AONO/C-NBI/CIPM/2025 DU 18 MARS 2025 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX POUR LA REHABILITATION DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE BOUMNYEBEL DANS LA COMMUNE DE NGOG-MAPUBI, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE;

N° 003/AONO/C-NGOG-MAPUBI/CIPM/2025 DU 20 MARS 2025 POUR L'EQUIPEMENT DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE BOUMNYEBEL ET CERTAINES ECOLES PUBLIQUES DANS LA COMMUNE DE NGOG-MAPUBI, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE EN PROCEDURE D'URGENCE;

N°004/AONO/C-NGOG MAPUBI/CIPM/2025 DU 18 MARS 2025 POUR LA CONSTRUCTION DES FORAGES DE POMPE À MOTRICITÉ HUMAINE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE NGOG MAPUBI, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE. EN PROCEDURE URGENCE;

N° 005/AONO/R-CE/D-NK/C-NGOG-MAPUBI/CIPM/25 DU 20 MARS 2025 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC PHOTOVOLTAIQUE DANS CERTAINES LOCALITES DANS L'ARRONDISSEMENT DE NGOG-MAPUBI, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, EN PROCEDURE D'URGENCE ;

REF	AU LIEU DE LIRE	LIRE PLUTOT
DAO N°003, 005,	<p><u>Avis d'Appel d'Offres</u></p> <p><u>DAO N°003</u></p> <p><u>Avis d'Appel d'Offres</u></p> <p><u>12 Remise des offres</u></p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Mairie de la Commune de NGOG-MAPUBI, au plus tard le 22 Avril 2025 à 12h00mn précises</p> <p><u>14 Ouverture des plis</u></p> <p>L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu, le 22 Avril 2025 à 13 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) siégeant dans sa salle de réunions de la Commune de Ngog-Mapubi</p> <p><u>Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)</u></p> <p>Les offres seront déposées contre récépissé, en sept (07) exemplaires, un original et six (06) copies marquées comme tels, à la Commune de Ngog Mapubi, au plus tard le 22 Avril 2025 à 12h00mn précises, heure locale contre récépissé.</p> <p>L'ouverture des plis, qui se fera en un temps par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Ngog Mapubi, aura lieu , le 22 Avril 2025 à 13 heures dans sa salle de réunions de ladite Commune.</p> <p><u>15 Critères d'évaluation</u></p> <p><u>15.1. Critères éliminatoires</u></p> <p>a) Dossier administratif incomplet pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ; ➤ Fausse déclaration ou pièce falsifiée ; ➤ Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après un délai de 48 heures accordé par la Commission Interne de Passation des Marchés. <p>b) Offre technique incomplète pour absence de l'un des éléments ci-après:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fausse déclaration ou pièce falsifiée ; ➤ La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières 	<p><u>Avis d'Appel d'Offres</u></p> <p><u>DAO N°003</u></p> <p><u>Avis d'Appel d'Offres</u></p> <p><u>12 Remise des offres</u></p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Mairie de la Commune de NGOG-MAPUBI, au plus tard le 25 Avril 2025 à 12h00mn précises</p> <p><u>14 Ouverture des plis</u></p> <p>L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu, le 25 Avril 2025 à 13 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) siégeant dans sa salle de réunions de la Commune de Ngog-Mapubi</p> <p><u>Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)</u></p> <p>Les offres seront déposées contre récépissé, en sept (07) exemplaires, un original et six (06) copies marquées comme tels, à la Commune de Ngog Mapubi, au plus tard le 22 Avril 2025 à 12h00mn précises, heure locale contre récépissé.</p> <p>L'ouverture des plis, qui se fera en un temps par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Ngog Mapubi, aura lieu , le 25 Avril 2025 à 13 heures dans sa salle de réunions de ladite Commune.</p> <p><u>15 Critères d'évaluation</u></p> <p><u>15.1. Critères éliminatoires</u></p> <p>f) Dossier administratif incomplet pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Absence de la caution de soumission timbrée à l'ouverture des plis ; ➤ Fausse déclaration ou pièce falsifiée ; ➤ Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après un délai de 48 heures accordé par la Commission Interne de Passation des Marchés. <p>g) Offre technique incomplète pour absence de l'un des éléments ci-après:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fausse déclaration ou pièce falsifiée ; ➤ La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières

<p>années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Absence de la charte d'intégrité et à l'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datées et signées ; ➤ N'avoir pas réuni au moins 70 % de critères de qualification ; c) <u>Offre financière incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après :</u> ➤ Une soumission timbrée datée et signée ; ➤ Le bordereau des prix unitaires (BPU), suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres, rempli de manière lisible paraphé à toutes les pages et la dernière page signée et cachetée ; ➤ Le devis quantitatif et estimatif daté, signé et cacheté ; ➤ Le sous détail des prix quantifiés paraphés à toutes les pages et signé puis cacheté à la dernière page. <p>d) Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre Financière ;</p> <p>d) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou pièce non authentique ;</p> <p>e) Non-respect des modèles du DAO.</p> <p>15.2. Critères essentiels</p> <p>Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Présentation des offres ; b) Caractéristiques et matériel illustré ; c) Références ; d) Attestation de solvabilité financière à hauteur de cinq millions (5 000 000) de Francs CFA montant devant être délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances ; e) Méthodologie d'exécution et planning de livraison des équipements. <p>Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage supérieur ou égal à 70%, (soit au moins 10 « oui » sur 13) seront examinées.</p> <p>Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)</p> <p>Les offres seront déposées contre récépissé, en sept (07) exemplaires, un original et six (06) copies marquées comme tels, à la Commune de Ngog Mapubi, au plus tard le 22 Avril 2025 à 12h00mn précises, heure locale contre récépissé.</p> <p>L'ouverture des plis, qui se fera en un temps par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Ngog Mapubi, aura lieu , le 25 Avril 2025 à 13 heures dans sa salle de réunions de ladite Commune</p> <p>Critère d'évaluation</p> <p>1- Principaux critères éliminatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fausse déclaration ou pièce falsifiée ; ✓ Absence d'une pièce ou partie dans l'offre financière ; ✓ Absence ou non-conformité d'une pièce dans l'offre administrative après les 48h accordées par la CIPM ; ✓ Absence de la caution de soumission timbrée ; ✓ Absence de la charte d'intégrité et à l'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datées et signées ; ✓ La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP ; ✓ Omission du sous-détail d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ; ✓ Dossier ayant obtenu, au terme de l'analyse technique, moins de 21 éléments positifs (oui) ; <p>2- Critères essentiels</p>	<p>années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Absence de la charte d'intégrité et à l'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datées et signées ; ➤ N'avoir pas réuni au moins 70 % de critères de qualification ; h) <u>Offre financière incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après :</u> ➤ Une soumission timbrée datée et signée ; ➤ Le bordereau des prix unitaires (BPU), suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres, rempli de manière lisible paraphé à toutes les pages et la dernière page signée et cachetée ; ➤ Le devis quantitatif et estimatif daté, signé et cacheté ; ➤ Le sous détail des prix quantifiés paraphés à toutes les pages et signé puis cacheté à la dernière page. <p>d) Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre Financière ;</p> <p>i) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou pièce non authentique ;</p> <p>j) Non-respect des modèles du DAO.</p> <p>15.2. Critères essentiels</p> <p>Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> f) Présentation des offres ; g) Références générales de l'entreprise h) Planning et délai ; i) Service après-vente ; j) Capacité financière à hauteur de cinq millions (5 000 000) de Francs CFA montant devant être délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances ; k) Conformité des spécificités techniques ; l) Preuves d'acceptation des conditions du marché. <p>Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage supérieur ou égal à 70%, (soit au moins 10 « oui » sur 13) seront examinées.</p> <p>Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)</p> <p>Les offres seront déposées contre récépissé, en sept (07) exemplaires, un original et six (06) copies marquées comme tels, à la Commune de Ngog Mapubi, au plus tard le 22 Avril 2025 à 12h00mn précises, heure locale contre récépissé.</p> <p>L'ouverture des plis, qui se fera en un temps par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Ngog Mapubi, aura lieu , le 25 Avril 2025 à 13 heures dans sa salle de réunions de ladite Commune</p> <p>Critère d'évaluation</p> <p>1- Principaux critères éliminatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fausse déclaration ou pièce falsifiée ; ✓ Absence d'une pièce ou partie dans l'offre financière ; ✓ Absence ou non-conformité d'une pièce dans l'offre administrative après les 48h accordées par la CIPM ; ✓ Absence de la caution de soumission timbrée ; ✓ Absence de la charte d'intégrité et à l'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datées et signées ; ✓ La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP ; ✓ Omission du sous-détail d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ; ✓ Dossier ayant obtenu, au terme de l'analyse technique, moins de 21 éléments positifs (oui) ; <p>2- Critères essentiels</p>
A- Présentation de l'offre 03 éléments	A- Présentation de l'offre 03 éléments

	<p>B - Références 05 éléments C - Personnel d'encadrement 10 éléments D Organisation-Planning-Méthodologie 07 éléments E - Matériel 03 éléments</p>	<p>B - Références 05 éléments C - Personnel d'encadrement de l'entreprise 10 éléments D Organisation-Planning-Méthodologie 07 éléments E - Matériel 03 éléments</p>
DAO N°003, 005	<p>Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)</p> <p>DAO N°003</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Les critères d'évaluation sont les suivantes :</p> <p>Critères éliminatoires</p> <p>Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation des offres suivant les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.</p> <p>A-critères éliminatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de la caution de soumission, - Fausse déclaration ou pièce falsifiée ; - Absence de la déclaration sur l'honneur du soumissionnaire de non abandon d'un marché et non appartenance à la liste des entreprises défaillantes ; - Absence de la charte d'intégrité et à l'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datées et signées ; - Le non-respect d'au moins 70% des sous critères des critères essentiels ; - Absence d'un prix unitaire quantifié ; - Non-conformité au modèle de soumission ; - Non présentation au-delà de 48 heures d'une pièce du Dossier Administratif (autre que la caution de soumission) jugée non conforme ou absente à l'ouverture des offres. <p>Critères essentiels</p> <p>Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les travaux, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des travaux à réaliser</p> <p>B. Critères essentiels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation de l'offre ; - Références de l'entreprise ; - Matériel ; - Méthodologie et organisation ; - Acceptation des clauses du contrat ; <p>DAO N°005</p> <p>☞ Critères essentiels</p> <ul style="list-style-type: none"> -Présentation générale de l'offre -Expérience de l'entreprise -Capacités techniques (Moyens humains et matériels) -Visite de site -Méthodologie d'exécution et Plan de travail -Capacité financière <p>☞ Les critères éliminatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fausse déclaration ou pièce falsifiée ; ✓ Absence d'une pièce ou partie dans l'offre financière ; ✓ Absence ou non-conformité d'une pièce dans l'offre administrative après les 48h accordées par la CIPM ; ✓ Absence de la caution de soumission ; ✓ Absence de la charte d'intégrité et à l'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datées et signées ; ✓ La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP ; ✓ Omission du sous-détail d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ; <p>Dossier ayant obtenu, au terme de l'analyse technique, moins de 21 éléments positifs (oui)</p>	<p>Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)</p> <p>DAO N°003</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Les critères d'évaluation sont les suivantes :</p> <p>Critères éliminatoires</p> <p>Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation des offres suivant les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.</p> <p>A-critères éliminatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de la caution de soumission timbrée, - Fausse déclaration ou pièce falsifiée ; - Absence de la déclaration sur l'honneur du soumissionnaire de non abandon d'un marché et non appartenance à la liste des entreprises défaillantes ; - Absence de la charte d'intégrité et à l'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datées et signées ; - Une soumission timbrée datée et signée ; - Le non-respect d'au moins 70% des sous critères des critères essentiels ; - Absence d'un prix unitaire quantifié ; - Non-conformité au modèle de soumission ; - Non présentation au-delà de 48 heures d'une pièce du Dossier Administratif (autre que la caution de soumission) jugée non conforme ou absente à l'ouverture des offres. <p>Critères essentiels</p> <p>Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les travaux, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des travaux à réaliser</p> <p>B. Critères essentiels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des offres ; - Références générales de l'entreprise - Planning et délai ; - Service après-vente ; - Capacité financière à hauteur de cinq millions (5 000 000) de Francs CFA montant devant être délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances ; - Conformité des spécificités techniques ; - Preuves d'acceptation des conditions du marché; <p>DAO N°005</p> <p>☞ Critères essentiels</p> <ul style="list-style-type: none"> A- Présentation de l'offre 03 éléments B - Références 05 éléments C - Personnel d'encadrement de l'entreprise 10 éléments D Organisation-Planning-Méthodologie 07 éléments E - Matériel 03 éléments <p>☞ Les critères éliminatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fausse déclaration ou pièce falsifiée ; ✓ Absence d'une pièce ou partie dans l'offre financière ; ✓ Absence ou non-conformité d'une pièce dans l'offre administrative après les 48h accordées par la CIPM ; ✓ Absence de la caution de soumission timbrée; ✓ Absence de la charte d'intégrité et à l'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datées et signées ; ✓ La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP ; ✓ Omission du sous-détail d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ; <p>Dossier ayant obtenu, au terme de l'analyse technique, moins de 21 éléments positifs (oui)</p>

	<p>Article 16 – Signature de la lettre commande 13.1 Dans les (15) jours suivant l'attribution, la lettre commande sera signée par L'Autorité Contractante et sera notifiée au Co-contractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.</p> <p>CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (C.C.A.P.)</p> <p>DAO N°004 & N°005</p> <p>Article 48: Edition et diffusion du présent marché Vingt (20) exemplaires du présent contrat seront édités par les soins de l'entrepreneur et fournis au Secrétaire général de la Mairie sous la supervision du Maire de NGOG-MAPUBI pour ventilation.</p>
<p>DAO N°001</p> <p>DAO N°001</p> <p>Avis d'Appel d'Offres</p> <p>12 Remise des offres</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Mairie de la Commune de NGOG-MAPUBI, au plus tard le 18 Avril 2025 à 12h00mn précises</p> <p>14 Ouverture des plis</p> <p>L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu, le 18 Avril 2025 à 13 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) siégeant dans sa salle de réunions de la Commune de Ngog-Mapubi</p> <p>Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) Les offres seront déposées contre récépissé, en sept (07) exemplaires, un original et six (06) copies marquées comme tels, à la Commune de Ngog-Mapubi, au plus tard le _____ à 12 heures précises, heure locale contre récépissé.</p> <p>L'ouverture des plis, qui se fera en un temps par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Ngog Mapubi, aura lieu le _____ à 13 heures dans sa salle de réunions de ladite Commune.</p> <p>Grille d'évaluation : 11 Curriculum vitae daté et signé avec expérience générale de (05) ans</p>	<p>DAO N°001</p> <p>Avis d'Appel d'Offres</p> <p>12 Remise des offres</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Mairie de la Commune de NGOG-MAPUBI, au plus tard le 23 Avril 2025 à 12h00mn précises</p> <p>14 Ouverture des plis</p> <p>L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu, le 23 Avril 2025 à 13 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) siégeant dans sa salle de réunions de la Commune de Ngog-Mapubi</p> <p>Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) Les offres seront déposées contre récépissé, en sept (07) exemplaires, un original et six (06) copies marquées comme tels, à la Commune de Ngog-Mapubi, au plus tard le 23 Avril 2025 à 12 heures précises, heure locale contre récépissé.</p> <p>L'ouverture des plis, qui se fera en un temps par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Ngog Mapubi, aura lieu le 23 Avril 2025 à 13 heures dans sa salle de réunions de ladite Commune.</p> <p>Grille d'évaluation : 11 Curriculum vitae daté et signé avec expérience générale de (03) ans</p>
<p>DAO N°002, 004</p> <p>Avis d'Appel d'Offres</p> <p>DAO N°002</p> <p>12 Remise des offres</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Mairie de la Commune de NGOG-MAPUBI, au plus tard le 18 Avril 2025 à 12h00mn précises</p> <p>14 Ouverture des plis</p> <p>L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu, le 18 avril 2025 à 13 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) siégeant dans sa salle de réunions de la Commune de Ngog-Mapubi.</p> <p>DAO N°004</p> <p>12 Remise des offres</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra être déposée à la commune de</p>	<p>Avis d'Appel d'Offres</p> <p>DAO N°002</p> <p>12 Remise des offres</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Mairie de la Commune de NGOG-MAPUBI, au plus tard le 23 Avril 2025 à 12h00mn précises</p> <p>14 Ouverture des plis</p> <p>L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu, le 23 avril 2025 à 13 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) siégeant dans sa salle de réunions de la Commune de Ngog-Mapubi.</p> <p>DAO N°004</p> <p>12 Remise des offres</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra être déposée à la commune de</p>

<p>NGOG MAPUBI, au plus tard le 18 Avril2025 à 12 Heures précises</p> <p>14- Ouverture des plis</p> <p>L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 18 AVRIL 2025 à 13 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de NGOG MAPUBI</p> <p><u>Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)</u></p> <p>DAO N°002</p> <p>Les offres seront déposées contre récépissé, en sept (07) exemplaires, un original et six (06) copies marquées comme tels, à la Commune de Ngog-Mapubi, au plus tard le _____ à 12 heures précises, heure locale contre récépissé</p> <p>L'ouverture des plis, qui se fera en un temps par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Ngog-Mapubi, aura lieu le _____ à 13 heures dans sa salle de réunions de ladite Commune.</p> <p>DAO N°004</p> <p><i>Date et heure limites de dépôt des offres : le 2025 à _12_ Heures précises</i></p> <p><i>Lieu, date et heure de l'ouverture des plis : COMMUNE DE NGOG MAPUBI, le 2025 à _13_heures Précises</i></p>	<p>NGOG MAPUBI, au plus tard le 23 Avril2025 à 12 Heures précises</p> <p>14- Ouverture des plis</p> <p>L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 23 AVRIL 2025 à 13 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de NGOG MAPUBI</p> <p><u>Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)</u></p> <p>DAO N°002</p> <p>Les offres seront déposées contre récépissé, en sept (07) exemplaires, un original et six (06) copies marquées comme tels, à la Commune de Ngog-Mapubi, au plus tard le 23 Avril 2025 à 12 heures précises, heure locale contre récépissé</p> <p>L'ouverture des plis, qui se fera en un temps par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Ngog-Mapubi, aura lieu le 23 Avril 2025 à 13 heures dans sa salle de réunions de ladite Commune.</p> <p>DAO N°004</p> <p><i>Date et heure limites de dépôt des offres : le 23 Avril 2025 à _12_ Heures précises</i></p> <p><i>Lieu, date et heure de l'ouverture des plis : COMMUNE DE NGOG MAPUBI, le 23 Avril 2025 à _13_heures Précises</i></p>
--	--

LE RESTE SANS CHANGEMENT.

Copie :

- MINMAP,
- CIPM/Ngog Mapubi,
- ARMP,
- DDMAP-NK,
- Affichages/Chronos.

Ngog-Mapubi, le

Le Maire de la Commune de Ngog-Mapubi

